

1^{er} février 2000

00.312

Question Roland Debély

Chutes de pierres dans les Gorges du Seyon

Le 1^{er} octobre 1996, nous déposons la question suivante en session du Grand Conseil: "Malgré les grands travaux de nettoyages de printemps, il n'est pas rare que des pierres chutent sur la route des Gorges; pour l'instant heureusement sans conséquences trop fâcheuses. Est-il prévu dans les travaux de construction des voies supplémentaires de véritables protections contre ces chutes de pierres?"

La réponse du Conseil d'Etat était négative.

Dans un récent article de presse du 10 janvier dernier, nous apprenons que les coûts réels des travaux dans les Gorges du Seyon pourraient s'avérer inférieurs au crédit initial. Selon le chef du service des ponts et chaussées, une partie de la marge de manœuvre financière pourrait être utilisée pour construire, selon l'article de presse: "des ouvrages de protection contre les chutes de pierres dans les zones les plus critiques."

La démarche nous apparaît judicieuse. Quelle est la position du Conseil d'Etat; ces travaux bénéficieraient-ils du même taux de subventionnement fédéral que le crédit initial?